



ARBITRAGE MODALITES D'EXAMENS

- JEUNE ARBITRE DE LIGUE - - ARBITRE DEPARTEMENTAL & REGIONAL -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :

MODALITE : Q.C.M
NOTE : sur 20
DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)

2. Mise en situation :

MODALITE : 5 mises en situation tirées au sort
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)

3. Vidéo :

MODALITE : Décision de l'arbitre central ou des juges à partir du visionnage de dix actions de combats
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*épreuve collégiale*)

- JEUNE ARBITRE NATIONAL - ARBITRE NATIONAL 3° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :

MODALITE : Q.C.M
NOTE : sur 20
DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)

2. Mise en situation :

MODALITE : 5 mises en situation tirées au sort
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)

3. Vidéo :

MODALITE : Décision de l'arbitre central ou des juges à partir du visionnage de dix actions de combats
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*épreuve collégiale*)

4. Etude de cas orale :

MODALITE : Exposé oral individuel sur l'un des thèmes de formation, développement, animation, compétition, évolution du Taekwondo
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum / candidat (*Préparation : 5 min*)



- ARBITRE NATIONAL 2° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :

MODALITE : Q.C.M
NOTE : sur 20
DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)

2. Mise en situation :

MODALITE : 5 mises en situation tirées au sort
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)

3. Vidéo :

MODALITE : Décision de l'arbitre central ou des juges à partir du visionnage de vingt actions de combats
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*épreuve collégiale*)

4. Etude de cas orale :

MODALITE : Exposé oral individuel sur l'un des thèmes de formation, développement, animation, compétition, évolution du Taekwondo
NOTE : sur 20
DUREE : 10 minutes maximum / candidat (*Préparation : 10 min*)

- ARBITRE NATIONAL 1° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :

MODALITE : Q.C.M
NOTE : sur 20
DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)

2. Mise en situation :

MODALITE : 5 mises en situation tirées au sort
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*par candidats ou groupe de candidats*)

3. Vidéo :

MODALITE : Décision de l'arbitre central ou des juges à partir du visionnage de trente actions de combats
NOTE : sur 20
DUREE : 5 minutes maximum (*épreuve collégiale*)

4. Soutenance de dossier :

MODALITE : Présentation orale d'un dossier préparé par le **candidat envoyé à la fédération sous format numérique 30 jours avant l'examen.**
Le sujet devra être au préalable validé par la Commission Nationale d'Arbitrage

NOTE : sur 20
DUREE de la PRESENTATION : 10 minutes maximum
ENTRETIEN avec le JURY : 10 minutes maximum